## CONVENTION

### Entre:

1- l'ECOLE SUPERIEURE PRIVEE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIES ESPRIT, Représentée par son Directeur Fondateur Pr. Tahar Benlakhdar, Ci-après dénommée ESPRIT,

2- La Société : TALAN

Adresse : 10 Rue de l'énergie solaire Impasse N°1 Charguia 1. Tunis 2035

Représenté(e) par : Yassine Mezrani

Adresse électronique :

Ci-après dénommé(e) l'entreprise,

3-L'étudiant(e) : TALBI Jassem

4- Inscrit(e) à ESPRIT en 4ère année informatique

En vue d'obtenir le Diplôme National d'Ingénieur en informatique Ci-après dénommé l'élève,

# Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1(objet de la convention) : La présente convention règle les rapports entre ESPRIT, l'entreprise et l'élève pour ce qui concerne le stage que l'élève est appelé à effectuer au sein de l'entreprise.

ARTICLE 2 (objet du stage) - Le stage a pour objet essentiel la mise en pratique de l'enseignement dispensé à ESPRIT. Il s'effectue sous la direction d'un encadrant technique de l'entreprise.

ARTICLE 3 (programme) - Le programme du stage, annexé à la présente convention est proposé par l'entreprise et validé par ESPRIT, en fonction du programme général des études et de la spécialisation de l'élève.

ARTICLE 4 (statut de l'élève) - Pendant la durée de son séjour en entreprise, l'élève conserve son statut d'élève. Toutefois Il doit se conformer au règlement intérieur de l'entreprise et à ses règles d'usage.

ARTICLE 5 (résiliation)

5.1 Rupture à l'initiative du stagiaire

Le stagiaire peut rompre la convention de stage après avoir obtenu l'accord express et non équivoque du maître de stage et informé la direction des stages d'Esprit.

### 5.2 Suspension ou rupture pour raisons médicales

Le stage peut être suspendu ou interrompu pour raisons médicales. Dans ce cas, un avenant comportant les aménagements requis ou la rupture de la convention de stage sera conclu.

#### 5.3 Rupture pour manquement à la discipline

En cas de manquement à la discipline de l'entreprise par le stagiaire, le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir informé le responsable de l'établissement d'enseignement.